



Retrait de 400€ malgré un refus après changement d'avis.

Par **Raymond92**, le **11/02/2013** à **19:18**

bonjour

Voici la chronologie des faits qui ont permis à une société de traider de me prélever abusivement 400€ pour une ouverture de compte fictif pour une formation avec fourniture d'analyses boursières après changement d'avis:

Le 28 01 2013, xxxxxxxxxxxxxx de la sté Aston Forex me contact pour me proposer une initiation boursière et pour cela il faut ouvrir un compte de 400€. Dans un premier temps je donne mes coordonnées cb. Très vite je ne me sens pas bien et je change d'avis le même jour en envoyant un mail à xxxxxx pour lui dire que je ne veux plus participer à cette activité et qu'il ne faut pas retirer les 400€. Malgré le fait que je lui écrive que je ne voulais plus de sa prestation, les 400€ ont été retiré le 31 01 2013. Depuis ce retrait abusif (limite voleur) je le relance tous les jours pour qu'il me rende mes 400€ et à ce jour ce monsieur ne m'a rien rendu.

Nous sommes le 11 02 2013 et je voudrais savoir comment faire pour récupérer mon argent sans dommage pour moi?

merci de vos réponses

Par **chaber**, le **11/02/2013** à **20:34**

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)